

Sarl S CORRADO – LES MAS DU MIDI

Notre engagement Qualité Hygiène Sécurité Environnement :

Également équipée pour répondre aux exigences de la **Qualité environnementale**, cette démarche de « chantier à faible nuisances, respectueux de l'environnement et des personnes » fait partie intégrante de notre démarche, **conformément à l'article L 541-2 du Code de l'Environnement relatif à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux (Loi du 15 juillet 1975) la gestion des déchets du BTP et la responsabilité de ceux qui les produisent ou les détiennent.**

Par conséquent nous nous engageons :

1 - à mettre en œuvre des méthodes de travail qui permettront de répondre aux objectifs suivant :

- ✓ Limiter les risques et nuisances causés aux travailleurs et aux riverains du chantier
- ✓ Limiter tous types de pollutions ayant des effets sur l'environnement ou la santé des personnels
- ✓ Limiter la quantité et le volume des déchets produits, assurer la traçabilité et rechercher la valorisation
- ✓ Améliorer les conditions de travail et de confort des personnels et riverains

2 – à gérer les déchets produits et consommés :

- ✓ A réduire les déchets à la source,
- ✓ A évacuer ses déchets tous les jours vers les bennes dédiées, en veillant au compactage des déchets dès que possible
- ✓ A utiliser sur place certains déchets avec l'accord des maîtres d'œuvre et du contrôleur technique
- ✓ A maîtriser les consommations d'eau et d'électricité lors du chantier

3 – à maîtriser le bruit :

- ✓ A respecter les niveaux de bruit inscrits dans la réglementation du travail ainsi que dans le Plan Départemental de Gestion des Déchets du BTP du VAR
- ✓ A réduire le niveau sonore du matériel utilisé (utilisation d'engins agréés)

4 – à maîtriser les nuisances :

- ✓ A réduire les boues et les poussières dans et hors du chantier
- ✓ A ne rejeter aucun liquide autre que l'eau dans le sol

5 – à maîtriser les déchets :

S'engage aussi à respecter la réglementation en matière d'élimination des déchets (Loi du 13 Juillet 1992) et à la valorisation des matériaux aux mieux des filières disponibles localement. Le recyclage de tous les déchets est pour nous une obligation.

Nous nous engageons à :

- ✓ Limiter la production de déchets à la source
- ✓ Trier nos déchets sur notre lieu de travail et les transporter quotidiennement dans des bennes de tri sélectif

La Sarl S. CORRADO – LES MAS DU MIDI, s'engage aussi à maîtriser les nuisances en s'interdisant tous rejets dans le milieu naturel de produits polluants.

1 – Qualité des sols

- ✓ La propreté des véhicules sera contrôlée avant leur départ du chantier et des dispositifs de nettoyage seront prévus en sortie de site si nécessaire, l'économie d'eau sera recherchée
- ✓ Interdiction de rejet de tout liquide autre que l'eau dans le sol
- ✓ L'utilisation d'huile biodégradable sera privilégiée et une gestion contrôlée de son utilisation sera recherchée
- ✓ Toute l'eau utilisée lors de la confection des produits, la mise en œuvre, le nettoyage devra, dans la mesure du possible, transiter par des bacs de rétention puis des bacs de décantation. Après une nuit de décantation, chaque matin, l'eau claire est rejetée et le dépôt porté dans la benne correspondant à la décomposition de son contenu

2 – à la Qualité de l'air :

- ✓ Le brûlage des déchets est interdit sur le chantier
- ✓ L'usage de matériaux pulvérulents est interdit lors de vents forts
- ✓ Les aires bétonnées sont régulièrement aspirées
- ✓ Les découpes de polystyrène expansé, de laines minérale sur le chantier seront évités ou bien seront pratiqués dans un local fermé et les déchets aspirés rapidement pour éviter leur propagation
- ✓ Les bennes à déchets légers équipées de filets ne permettront pas l'envol des poussières et des déchets
- ✓ Les locaux seront ventilés pour garantir la qualité de l'air aux compagnons
- ✓ L'aspiration du sol si celui-ci est trop sec
- ✓ Le nettoyage des roues des camions avant la sortie du chantier
- ✓ La création d'une zone de stationnement des véhicules, recouverte de gravillons ou équivalent

- ✓ L'organisation du stationnement des véhicules des entreprises et du personnel
- ✓ Le recours à des matériaux performants (le matériel de ponçage utilisé sera muni d'un aspirateur)

3 – à la qualité de l'eau

- ✓ L'eau sera utilisée de manière contrôlée et rationnelle
- ✓ Toute l'eau utilisée lors de la confection des produits, la mise en œuvre, le nettoyage devra, dans la mesure du possible, transiter par des bacs de rétention puis des bacs de décantation. Après une nuit de décantation, chaque matin, l'eau claire est rejetée et le dépôt porté dans la benne correspondant à la décomposition de son contenu jusqu'à enlèvement par une entreprise spécialisée

Sensibilisation du personnel de chantier

- ✓ Le responsable chantier à faibles nuisances, choisi au sein de notre équipe assure le contrôle de nos engagements.

Des réunions auront lieu périodiquement pour sensibiliser et faire de nos compagnons des acteurs responsables, impliqués et conscients afin de nous permettre d'améliorer de façon permanente, de nous remettre en question nos habitudes de travail, nos mentalités.

Cette œuvre sera donc forcément collective.

Avec l'aide extérieure de personnes concernées, nous effectueront des contrôles qui nous permettront d'être en adéquation, efficace, pertinent et évoluer la politique et les objectifs.

En une phrase :

LA SECURITE, L'HYGIENE, L'ENVIRONNEMENT SONT L'AFFAIRE DE TOUS, EN TOUT LIEU, A TOUT INSTANT.